

**MTPI**

NATIONS UNIES

Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux

Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (« MTPI » ou « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (« TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (« TPIY ») une fois leurs mandats respectifs arrivés à échéance. Le MTPI comprend deux divisions, l'une à Arusha (Tanzanie) et l'autre à La Haye (Pays-Bas).

ALLOCATION

PROUREUR

(Exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

Arusha, le 25 novembre 2016

**Cérémonie d'inauguration des nouveaux locaux
de la Division d'Arusha du MTPI
Serge Brammertz, Procureur
Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux de l'ONU
25 novembre 2016**

Madame le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

C'est avec plaisir que je me joins à vous aujourd'hui pour l'ouverture solennelle des nouveaux locaux du MTPI.

Au cours des deux dernières décennies, le TPIR, le Rwanda et la communauté internationale, en travaillant ensemble, ont réalisé des avancées notables sur le chemin de la justice.

Le génocide rwandais a été l'un des événements les plus tragiques de l'histoire contemporaine ; le TPIR a reconnu coupables nombre des cadres militaires et des dirigeants politiques de haut rang qui en portent la plus grande responsabilité.

Désormais, le MTPI poursuit cette tâche. Mon Bureau s'est engagé à tout faire pour retrouver, arrêter et traduire en justice les huit accusés encore en fuite. Trois de ces fugitifs seront jugés par le MTPI, cinq le seront par les juridictions rwandaises.

Nous prenons d'importantes dispositions dans le but d'intensifier nos recherches et de localiser ces fugitifs. La coopération de mon Bureau avec Interpol et l'Association des procureurs d'Afrique est maintenant plus étroite. Des collaborateurs ayant des compétences spécialisées ont également rejoint notre équipe chargée de la recherche des fugitifs.

Parce que c'est ce dont les victimes ont besoin, et parce qu'elles le méritent, nous voulons voir les fugitifs comparaître devant leurs juges dans ce prétoire, et ce, dans un avenir qui ne soit pas trop lointain. Au Rwanda et dans l'ancienne Yougoslavie, les victimes ont formé le même vœu : voir traduits en justice les responsables des crimes commis à leur encontre, et connaître le sort de leurs proches.

Les autorités rwandaises, de leur côté, recherchent plus de 500 fugitifs. Mon Bureau continuera de les soutenir dans leurs efforts pour davantage de justice.

En mettant l'ensemble de nos éléments de preuve et nos compétences à disposition, nous continuerons également d'apporter notre appui aux poursuites engagées devant les tribunaux du monde entier en rapport avec le génocide rwandais.

En même temps, l'ouverture des nouveaux locaux du MTPI précisément à Arusha, la ville africaine de la justice, est aussi l'occasion, plus généralement, de promouvoir et de soutenir l'établissement des responsabilités pour les crimes internationaux.

Deux décennies d'expérience nous ont appris que la justice gagne à être rendue au plus près des communautés touchées. Aujourd'hui, établir les responsabilités pour les crimes internationaux repose de plus en plus sur les juridictions nationales de par le monde. À l'heure où la justice internationale fait l'objet de nombreux débats, renforcer les capacités nationales est un pas en avant essentiel.

Mon Bureau fournit déjà une assistance à ses partenaires africains dans leur combat pour la justice. Nous avons par exemple assuré cet été, à Nairobi, une formation spécialisée de six jours portant spécifiquement sur les poursuites pour violences sexuelles commises en période de conflit. Elle a été suivie par 30 procureurs et autres praticiens du droit du Kenya, d'Ouganda, du Rwanda, du Soudan du Sud et de Tanzanie.

Nous prévoyons d'organiser une formation similaire l'an prochain à Kigali, pour continuer de transmettre l'expérience internationale et aider ainsi les juridictions nationales à mener des poursuites plus efficaces.

Ces nouveaux locaux peuvent donc être un lieu qui servirait au renforcement des capacités et à la recherche. Les procureurs nationaux peuvent se réunir ici avec leurs collègues internationaux pour partager leurs expériences et les enseignements qu'ils en ont tirés. Les étudiants de toute l'Afrique peuvent venir ici pour approfondir leur connaissance du droit international et en savoir davantage sur la lutte contre l'impunité.

Enfin, ces locaux devraient être un lieu d'éducation. Ce que j'ai appris au cours de ma carrière de procureur international, c'est que l'éducation est décisive pour promouvoir la réconciliation et prévenir d'autres crimes à l'avenir.

Ce qui a été établi dans la salle d'audience doit être enseigné dans la salle de classe. Nous devons enseigner aux générations futures les dangers de l'idéologie du génocide, afin qu'elles n'aient pas à souffrir comme le Rwanda a souffert. Et elles ont besoin de connaître la vérité, afin de pouvoir rejeter fermement le déni du génocide, en tous temps et en tous lieux.

En tant que procureurs, notre tâche a été de faire la lumière sur ce qui avait été dissimulé et d'établir les faits sur la base des éléments de preuve que nous avons réunis. J'espère que ce travail, si imparfait soit-il, pourra aider à la réconciliation et à la construction d'un avenir plus pacifique.

Pour conclure, mon Bureau est fermement déterminé à achever ses travaux aussi rapidement que possible. En travaillant ensemble, nous pouvons faire que les responsabilités continuent d'être établies, non seulement à La Haye et à Arusha, mais aussi dans les tribunaux nationaux d'Afrique et d'ailleurs.

Je compte bien travailler avec vous tous à la réalisation de nos objectifs communs.

Merci.

###